



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 1h30
- 1 session sur une ½ journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur une aire de 16m² afin de réaliser la partie pratique.



MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Les causes d'incendie,
 - > Donner l'alarme,
 - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours incendie,
 - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un générateur de flammes écologique,
 - > Utilisation d'un extincteur à Eau Pulvérisée sur un générateur de flammes écologique.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.





PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements industriels, tertiaires, E.R.P. et E.R.T. chargé de diriger l'évacuation des travailleurs et/ou du public.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 2 heures
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 10 à 20% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'évacuation
 - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
 - > Evacuer en sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Prévoir une visite du site.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation d'évacuation.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Donner l'alarme,
 - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
 - > Les missions des chargés d'évacuation :
 - > Guide-files,
 - > Serre-files,
 - > Responsable d'évacuation,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours,
 - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Reconnaissance et visite du site permettant de s'orienter et de se diriger vers le point de rassemblement à l'aide du balisage de l'établissement.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

